

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

L'ACSé
L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Décision du 29 juillet 2014 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances dans le cadre du programme URBACT

NOR : AFSX1430721S

Le directeur général par intérim de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances,

Vu la décision du ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville en date du 21 décembre 2009 confiant à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances la gestion administrative et financière du programme URBACT II à compter du 1^{er} janvier 2010;

Vu les conventions-cadres relatives à la définition des missions confiées à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances dans le cadre du programme URBACT en date du 22 décembre 2009 puis du 31 mars 2014;

Vu la mission dévolue au secrétariat technique conjoint du programme URBACT (dénommé secrétariat URBACT) par la convention susmentionnée en matière d'animation, de gestion administrative et financière, et d'appui à la mise en œuvre des contrôles,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Moulin (Emmanuel), directeur du secrétariat URBACT, à l'effet de signer, au nom du directeur général par intérim, tous documents concernant URBACT dans le cadre strict des compétences qui lui sont dévolues par la convention susvisée, ainsi que les dépenses concernant exclusivement la gestion du programme URBACT d'un montant inférieur ou égal à 25 000 €.

Article 2

En cas d'absence de M. Moulin (Emmanuel), une délégation dans les mêmes conditions et limites est donnée à M. Picquart (Thierry), responsable de la coordination et de l'administration au sein du secrétariat URBACT.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site de l'ACSé ainsi qu'au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 juillet 2014.

*Le directeur général par intérim
de l'Agence nationale pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances,
M. VILLAC*